



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 7 mai 2015**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mmes	Julia Collis Coranda Pierrehumbert Jennifer Gabaz	présidente vice-présidente secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Corinne Ménétreay, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	André Favre, Jean-Baptiste Leclercq, Léon Piller, Florio Togni	Yannick Dupraz, François Mégevand, Jean-François Jordan, Jacques Petitpierre,
Personnel communal	M. Mme	Michel Vazquez Virginie Favre Romano	secrétaire général comptable
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Isabelle Meier	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2015
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations et résolution :
 - **09/2015** : Approbation des comptes 2014 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
 - **10/2015** : Approbation des comptes 2014 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
 - **11/2015** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir
 - **12/2015** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - **13/2015** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014
 - **14/2015** : Résolution Stop TISA
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2015

Le procès-verbal est approuvé sans correction, mais avec la remarque suivante :

André Favre a beaucoup apprécié l'intervention de Jean-Baptiste Leclercq lors de l'audition du Comité Stop TISA, qui a permis d'avoir un autre regard sur le sujet.

2. Communications du Bureau du Conseil

a) Course du coteau de Bernex

La **Présidente** transmet les remerciements et félicitations de la Commune de Bernex pour la belle prestation des membres du Conseil municipal de Meinier qui ont participé à cette course. Ils espèrent pouvoir compter sur nous l'année prochaine.

Jean-Baptiste Leclercq précise qu'il a été surpris par le niveau des participants. Cette course, prétendument facile et sans réelle compétition, qui se voulait conviviale et sympathique, était en réalité d'un niveau tout autre, le rythme étant bien plus rapide pour la plupart des coureurs, contrairement à ce qui avait été annoncé par les anciens participants du Conseil. Il félicite particulièrement Coranda Pierrehumbert, qui a soutenu l'effort tout du long. **Coranda Pierrehumbert** en profite pour proposer de faire imprimer un T-shirt à l'effigie de la Commune la prochaine fois, comme d'autres communes ont eu la bonne idée de le faire.

Quoiqu'il en soit, **Jean-Baptiste Leclercq** rajoute que Meinier a terminé 6^{ème} sur 11 communes, alors que les anciens avaient terminé en 3^{ème} position, indique **André Favre** avec une pointe d'humour. Les coureurs sont applaudis par l'assemblée.

3. Communications du Maire

a) Dernière séance...

Pour la dernière fois, **le Maire** prend la parole et exprime avec émotion toute la satisfaction qu'il a eue durant ces 30 ans au Conseil municipal. Si l'on cumule les séances durant ce laps de temps, c'est comme s'il avait passé presque une année entière 7 soirs sur 7 au Conseil. Ce furent de grands moments en tant que Conseiller municipal, puis comme Adjoint et Maire, des rencontres très riches, des découvertes humaines et des satisfactions nombreuses. Nous avons la chance extraordinaire à Meinier de travailler dans un état d'esprit remarquable, reconnu tant dans les médias que par les autres collègues des communes voisines. C'est aussi grâce à la population qui manifeste son intérêt pour la vie communale, en faveur du développement durable, du bien-être, etc. Il faut leur en être très reconnaissants. Ces huit dernières années passées avec ses Adjoints ont été particulièrement heureuses ; c'est douloureux de partir, mais c'est la vie. La récente soirée du personnel fut extraordinaire également et il se réjouit de la soirée avec les élus de demain. Si nécessaire, il reste à disposition de chacun. Il félicite encore Michel (Vazquez) pour ces 12 années de collaboration et pour les procès-verbaux du Conseil qui ont, très peu de temps après son arrivée en Mairie, parfaitement répondu à son attente. Le Conseil applaudit. Une verrée et quelques amuse-bouche permettront en fin de séance de partager encore un moment de convivialité. Le Maire est applaudi à tout rompre par l'assemblée !

b) Népal

Il poursuit en indiquant que l'Exécutif a décidé de verser Fr. 1'000.- à la Chaîne du bonheur, pour venir en soutien à la population du Népal touchée par le séisme.

c) Fondation pour Genève - Visite à Bienne du 23 avril

Merci aux participants, cette sortie était très sympathique et a permis de se faire connaître quelque peu. L'émission *Couleurs locales* sur la RTS en a proposé un petit résumé.

d) Château de Rouelbeau

Une visite était organisée ce matin avec le service de l'archéologie, les partenaires archéologues et architectes et les services de l'Etat, indique **Alain Corthay**. Les fouilles menées depuis plusieurs années ont été recouvertes, mais pour laisser une trace de tout cela, une maquette en bronze de la taille d'une grande table sera posée au milieu du site, qui va être réaffecté pour attirer du monde. Il y aura aussi une tour de 8 mètres de haut, comprenant des panneaux racontant l'histoire du château et les fouilles effectuées. La Fondation Wilsdorf participera à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs pour ces aménagements. L'inauguration est prévue fin mai 2016, nous avons donc exprimé notre souhait de profiter éventuellement de cette cérémonie pour fêter également le 200^{ème} de l'entrée de Meinier dans la Confédération. À rediscuter.

La place de pique-nique envisagée semble difficile à réaliser, puisqu'il s'agit d'une zone agricole et que les règles d'aménagement sur ce type de terrain sont très strictes. Nous en reparlerons.

André Favre trouve que la "forêt", qui masque la vue aux ruines depuis le Centre sportif de Rouelbeau (CSR), mériterait d'être dégagée. **Etienne Murisier** rappelle que nous avons déjà obtenu une dérogation pour réaliser le CSR proche de la forêt, car elle est protégée ; les arbres qui masquent les ruines ont une grande valeur. Par ailleurs, l'endroit jouxte le canal de Rouelbeau dans lequel "habitent" des castors. **Yannick Dupraz** rajoute que les arbres permettent de rester bien mieux dans un cadre médiéval si nous n'avons pas la vue directe sur le CSR.

e) Luminaires "tortues" au Centre du village

Le Maire signale que les assurances concernées par ce problème doivent prendre le coût à leur charge (env. Fr. 220'000.-), si elles arrivent à se mettre d'accord, maintenant que tout fonctionne. Nous n'avons pas un franc à verser pour notre part.

f) Cabinet médical de Vézenaz

Après avoir reçu le cabinet de Jussy, les trois médecins de Vézenaz et l'Exécutif se sont rencontrés. Des explications ont été données pour voir dans quelle mesure ils pourraient proposer des consultations dans l'antenne Imad à Meinier, rapporte **Alain Corthay**. Les médecins sont d'accord avec cette proposition, une ou deux demi-journées par semaine ; ils ont proposé de mettre une assistante médicale à disposition à l'Imad une après-midi par semaine et/ou de faire de la télémédecine par écran interposé par exemple, même s'il nous semble qu'un lien direct avec les patients est important. La balle est dans leur camp pour s'organiser avec l'Imad, car nous ne pouvons pas intervenir dans ces démarches, nous ne pouvons que les motiver.

g) Contournement du village

Nous avons reçu le bilan des comptages effectués, assez positif, selon **Etienne Murisier**. Il en ressort que :

- 10% des véhicules passent quand même à Covéry, malgré les contrôles policiers réguliers et les nombreuses contraventions.
- Le report se fait correctement par le chemin de la Reine Marie-José d'Italie.
- Nous n'avons pas reçu de plaintes des habitants de la route de Gy, hormis 2 personnes qui ont exprimé la difficulté qu'elles rencontraient pour traverser cette voie de circulation vers Berthet, à cause de la visibilité réduite à cet endroit.
- Le soir, le report du trafic sur la route de Bellebouche et sur le chemin des Turaines n'est pas très significatif, c'est plutôt la vitesse excessive à ces endroits qui a été signalée ; la commune de Gy va prendre des mesures de ralentissement.
- Une partie du report s'est fait sur la route de Thonon et un autre ailleurs, sans savoir où précisément.
- Cette situation provisoire n'est quand même pas idéale, nous allons donc mettre le chemin de la Reine Marie-José d'Italie en double sens, soit par la création de niches, soit en élargissant cette route. Ces deux variantes ont été discutées en commission et vont être exposées prochainement aux propriétaires des parcelles concernées.
- L'idée est de prolonger le contournement actuel pour l'instant (1 an max autorisé).

En réponse à diverses questions, **Etienne Murisier** précise qu'en parallèle de cette mise en bidirectionnel, un léger aménagement serait réalisé à la sortie du chemin de la Reine, pour limiter le danger encouru par les véhicules qui sortent sur la route de Gy, le trafic étant ici très vélocé. Par ailleurs, il précise que nous avons inscrit le projet de déplacement du hangar agricole des frères Desbiolles dans le Plan directeur communal (PDC), ce qui est déjà un pas important pour répondre à leurs souhaits, c'est pourquoi ils semblent favorables à l'élargissement du chemin de la Reine. Enfin, le report de trafic sur les autres communes est nul selon les comptages, hormis Gy, qui ne subit qu'un report peu significatif comme indiqué plus haut. Le futur Maire de Gy, **Gérald Meylan**, a d'ailleurs clairement dit que ce léger report ne posait pas de problème pour eux, précise **le Maire**.

Concernant le croisement Covéry / Bellebouche également évoqué, **Alain Corthay** indique que le danger qu'il représente a été mentionné dans le PDC.

h) Immeuble de la Poste

Les travaux de rénovation vont démarrer en juin pour repeindre la façade côté route de Gy, prévient **le Maire** (la dernière réfection date de plus de 20 ans).

4. Projets de délibérations et résolution

La Présidente lit les titres et les parties décisionnelles des délibérations.

- **09/2015** : Approbation des comptes 2014 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **10/2015** : Approbation des comptes 2014 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)
- **11/2015** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- **12/2015** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- **13/2015** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

Le Maire précise que l'excédent n'est que d'environ Fr. 13'000.-, alors qu'en réalité, sans le montant mis dans le compte de provision pour pertes sur débiteurs, il serait d'environ Fr. 800'000.-, grâce à la vente de Berthet, à l'augmentation des recettes fiscales, etc.

Il remercie et félicite Virginie (Favre), qui après 1 an et demi, effectue un travail extraordinaire, de qualité et est très compétente, en plus d'orienter parfaitement l'Exécutif dans tous les domaines comptables. Une salve d'applaudissements vient la remercier à juste titre.

- **14/2015** : [Résolution Stop TISA](#)

La Présidente rappelle que plusieurs conseillers municipaux (Yannick Dupraz, Jean-Baptiste Leclercq, François Mégevand et Florio Togni) ont réfléchi ensemble, suite à la discussion que nous avons eue lors de la dernière séance, afin d'élaborer la présente résolution, qu'elle lit ensuite.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(résolution votée en annexe)

5. Rapports des commissions

a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Rien de spécial à signaler selon **Corinne Ménétreay**.

Par contre, pour le Plan directeur communal, la séance de mardi a servi à réviser complètement la dernière version, avant le passage dans les services de l'Etat. La dernière séance qui permettra d'examiner le Plan directeur des chemins pour piétons est fixée au 26 mai à 18h00, complète **le Maire**.

b) Finances (FIN)

R.à.s selon **Jean-François Jordan**.

c) Information, Communication & Votations (ICV)

Le WiFi actuel du bâtiment collectif parvient faiblement à arroser la terrasse du restaurant le Tilleul, signale **Jacques Petitpierre**, qui a donc pris contact avec le fournisseur pour l'étendre sur la place du village. Les solutions qui permettraient d'étendre le signal, en arrivant à fleur des bâtiments de logements - pour ne pas interférer sur les WiFi privés - et jusqu'à la salle de gymnastique environ, se présentent sous la forme d'une antenne - pas très volumineuse - à apposer sur le mât existant de l'édicule au centre du parc. Il y a parfois saturation actuellement selon le nombre d'utilisateurs, ce qui ne devrait plus se produire avec cette extension. Il a été instruit sur la procédure à effectuer - câbles à débrancher et rebrancher - pour débloquent provisoirement ces saturations, alors qu'il fallait jusqu'ici appeler l'entreprise. Les travaux devraient durer une petite semaine (coût : environ Fr. 5'000.-). Pour répondre à une question, il précise que cette extension de l'accès public à internet répond à une demande de la population, ce service étant d'ailleurs offert gratuitement de plus en plus souvent dans les autres communes genevoises. Le WiFi devrait être ouvert (sans code d'accès).

d) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La prochaine séance aura lieu la semaine prochaine, poursuit **la Présidente**. La sortie des aînés va se faire à la maison du Salève, Café de Peney et remontée du Rhône. La distribution des dons humanitaires pour la Suisse et l'étranger est en discussion. Les groupes de référence et de pilotage du centre du village continuent de se réunir régulièrement. Le thé dansant a été une réussite pour les diverses générations présentes. La liste des bénévoles s'allonge gentiment, constate avec plaisir notre animatrice sociale.

e) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni rappelle la date des promotions, qui auront lieu le 27 juin. Nous avons assisté en mars-avril aux assemblées générales des associations qui s'occupent de prestations enfance et jeunesse et avons constaté la bonne santé et une bonne dynamique de celles-ci (Rampe, APEM, TSHM, etc). Le réseau jeunesse s'est réuni comme il le fait 2-3 fois par année, la situation reste relativement calme, hormis quelques petits couacs ; le réseau semble donc bien jouer son rôle. Attention de ne pas croire que ce sont systématiquement les jeunes qui créent des problèmes ou des tapages nocturnes. En effet, des débordements lors de soirées d'adultes principalement se sont parfois produits. Les jobs d'été sont reconduits comme d'habitude. Mardi prochain 12 mai à 18h, une exposition est organisée sur le travail fait à l'école de Meinier, sur toute une série de thématiques. Belle initiative qui mériterait que nous y assistions - il sera personnellement de la partie.

f) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Léon Piller n'ayant rien de particulier à signaler, il passe la parole à **Etienne Murisier** pour expliquer le plan directeur de stockage des matériaux terreux reçu récemment : étant donné qu'il n'est plus possible d'exporter ces déchets de chantier, l'Etat doit trouver des emplacements sur le canton, comme la parcelle à la route de Covéry qui a été utilisée pour le remblayage lors de la réalisation du centre du village par exemple.

Deux sites sur le territoire de Meinier sont potentiellement exploitables pour cela (sur une grosse dizaine dans le canton). Le premier se trouve à Bellebouche et le second à Carre d'Aval. Pour le 1^{er}, une discussion a eu lieu avec la famille Chollet (propriétaire unique de cette parcelle), M. Burgdorfer et les représentants de l'entreprise Piasio (qui se sont associés pour ce travail), pour développer et présenter le projet de "décharge" ; attention, il ne s'agit pas d'une décharge au sens propre, ce sont uniquement des déchets terreux.

Il faudrait surélever la parcelle de quelques mètres pour stocker cette terre, ce qui sur une grande surface représente des centaines de mètres cubes. Concernant la circulation des camions, les variantes étudiées ne traverseront pas Meinier, le trafic se fera surtout via la route de Thonon / route de Veigy. La commune doit quand même donner son préavis de principe. Une indemnité pourrait nous être versée par le biais de travaux offerts en contrepartie par exemple. Tout cela sera rediscuté en commission. La durée de ces décharges ne pourra pas excéder 3 ans. Des règles très précises seront édictées et le travail devra être effectué dans les normes (sans bulldozers). Marc Jaquet a également été contacté pour sa parcelle à Carre d'Aval, c'est en discussion.

André Favre sait que les indemnités perçues sont conséquentes et très intéressantes pour les agriculteurs, mais s'étonne que la Commune puisse en percevoir pour l'utilisation de terrains privés. **Alain Corthay** et **Etienne Murisier** répondent qu'il s'agit de demander des indemnités pour le transit des camions sur notre territoire le cas échéant, même si cela ne s'est jamais produit auparavant.

g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

L'US Meinier est dans une triste position, regrette **André Favre**. Ils sont toujours derniers, même s'ils se rapprochent des avant-derniers.

Par contre, malgré son soutien indéfectible au Club, il trouve déraisonnable qu'ils n'aient utilisé que 2 fois le terrain A sur la saison 2014-15 ; ce terrain a coûté et coûte cher en entretien. Il leur en a fait part, mais ils lui ont répondu qu'ils préféreraient jouer sur le synthétique. Il trouve que la gestion du Club est assez déplorable et pense que l'USM devrait imposer aux entraîneurs de jouer sur le terrain A.

Concernant le traitement des vignes qui bordent le CSR (Centre sportif de Rouelbeau), il est rendu difficile par les véhicules qui se parquent sur le chemin Champ-l'Enfrey à proximité, censé être piqueté et interdit. Il serait peut-être temps que la commune installe des panneaux ou des barrières pour empêcher le stationnement sur ce chemin, normalement interdit aux véhicules, puisqu'il est réservé aux piétons, cyclistes et chevaux.

Enfin, pour les adieux au Maire, rendez-vous à 11h00 le 6 juin sur le parvis de la salle communale.

h) Réclamations (REC)

R.à.s.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Amadeus

Rien de plus que ce qui a déjà été dit sur cette 15^{ème} édition du 28 août au 12 septembre, dixit **Florio Togni**. Pour l'instant, pas de nouvelles d'un prochain Festival ailleurs - sous sa forme actuelle et dans ce lieu - pour les années à venir.

En réponse à la question d'**André Favre**, la commune avait déjà participé financièrement à l'exposition de sculptures de la 1^{ère} édition. C'est un événement parallèle intégré au Festival. Il ne s'agit pas d'acheter des œuvres - bien que ce soit envisageable plus tard si souhaité, ce sont les frais d'installation que la commune - via l'Exécutif - a accepté d'assumer pour un montant maximum de Fr. 5'500.-, en plus de la subvention habituelle.

Etienne Murisier précise que cette subvention sera accordée sous réserve qu'une des œuvres soit placée devant la Mairie ou au Centre du village.

b) Fanfare

Rien à signaler selon **François Mégevand**.

c) Pompiers

Idem, indique **André Favre**.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Rien non plus.

e) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Les comptes sont de Fr. 759'000.- pour les charges, dont Fr. 448'000.- pour la location/intérêts et amortissement. Tout est bien géré, puisque le budget était de Fr. 771'000.- et que nous sommes au même montant de charges qu'en 2013. La répartition n'a pas changé entre Collonge-Bellerive (15%) et Meinier (85%).

Le Maire complète en indiquant que les réunions ont lieu toutes les 5-6 semaines, nous discutons aussi du projet d'extension de la zone sportive, mais sans avoir la responsabilité de conduire l'étude, le leadership étant pris pour l'instant par Collonge-Bellerive (M. Goehring). Un sondage permettant de collecter les besoins des communes de la région en installations sportives (piscine, halle de sport, etc), permettra d'ici la rentrée d'y voir plus clair. L'étude de faisabilité correspondante suivra.

En réponse à la remarque de **Jean-Baptiste Leclercq**, qui s'étonnait que nous n'ayons parlé au Conseil municipal qu'une fois en 4 ans de ce projet d'extension de la zone sportive, **le Maire** rappelle qu'il est en route depuis plusieurs années : il figure dans le Plan directeur communal 2007, une demande de renseignements a été déposée, le sujet a été discuté dans le cadre du nouveau Plan directeur communal en cours d'élaboration et plusieurs fois au sein du Conseil municipal. **Jean-François Jordan** et **Etienne Murisier** rajoutent que de toute façon, rien n'est fait pour l'instant, c'est une discussion préalable qui doit réunir les besoins des communes de la région - y compris Meinier - afin d'envisager de lancer une étude de faisabilité si plusieurs communes s'y engagent. **André Favre** abonde dans le sens de Jean-Baptiste Leclercq en précisant que les besoins proviennent principalement des communes voisines, ils ne voit donc pas pourquoi nous devrions étendre la zone sportive sur le territoire de Meinier pour répondre à leurs besoins. Même s'il comprend l'intercommunalité nécessaire pour de gros projets.

f) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Ràs selon **Alain Corthay**.

g) Communes-Ecole

La Présidente indique qu'un rabais existe pour les cours proposés aux seniors. L'association est sur un seuil de croissance qui doit être bien géré, car passé un certain volume de travail, ils est aisé de basculer dans des frais et une surcharge administrative qui pourraient être problématiques. Mais l'équilibre est maintenu pour l'instant.

7. Divers

a) Ancien jardin d'enfants

La cabane qui était abîmée a été enlevée, mais les dalles subsistent et sont tranchantes, donc dangereuses, selon **Valérie Sella**. Elle vont être enlevées, répond **Etienne Murisier**.

b) Remerciements

Florio Togni profite de son dernier Conseil également pour remercier tout le monde pour ces années de bonne collaboration, de démarches communes, de discussions. Il ressent une certaine fierté pour avoir fait partie de ce Conseil et participé aux projets réalisés. Il félicite ceux qui repartent pour une législature et qui ont été réélus. Il a un peu souffert du manque de débats au sein du Conseil, même si ça n'enlève rien à la qualité du travail qui a été fait, notamment par l'Exécutif, mais il a le sentiment que le Conseil était peu curieux, voire docile. Il émet le vœu que des débats alternatifs et contradictoires permettent aussi de faire avancer la commune à l'avenir et que le Conseil provoque des débats, pas seulement qu'il soit ouvert à la discussion proposée. Il regrette que quand des questions de fond ont été soulevées, rien de concret n'en soit finalement ressorti pour en discuter en profondeur. Tout cela n'enlève rien à l'amitié partagée avec les collègues élus et à la cordialité des rapports partagés. Pour conclure, il adresse à Marc Michela, Maire sortant, tout son respect, sa reconnaissance pour son travail, ses compétences, sa générosité, sa bonne humeur et sa disponibilité, qu'il a eu la chance de partager pendant ces 16 années. Il souhaite aussi bon courage pour la suite à Alain Corthay, futur Maire, qui a les qualités et compétences pour devenir un excellent Maire, ce qu'il fera sûrement.

Jennifer Gabaz remercie également tout le monde pour ces 4 ans de législature. Elle a appris beaucoup de choses et a été vraiment agréablement surprise de l'accueil extraordinaire que tous les membres du Conseil lui ont réservé malgré son jeune âge. Les contacts et discussions ont toujours été faciles et l'apprentissage du fonctionnement de la commune intéressant et agréable.

Le Maire adressera demain aux conseillers, lors de la soirée de départ organisée, ses remerciements personnalisés et un petit présent amical de la part des Autorités. Mais il tenait ici à dire aux 6 membres du Conseil qui partent (Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Yannick Dupraz, André Favre, Léon Piller et Florio Togni) qu'effectivement, l'esprit critique doit être présent au sein du Conseil municipal; il remercie tout un chacun pour la collaboration qui fut très loyale et efficace, chacun à son niveau et pour la durée très différente des mandats des uns et des autres. Il part aussi, de manière sereine et assez fier de tout ce qui a été réalisé ensemble.

À l'initiative de la Présidente, **Jacques Petitpierre** prie l'assemblée de rester encore quelques minutes pour réaliser une photo de la dernière séance de cette législature. En attendant qu'il prépare l'appareil photo, il lance le petit intermède musical "La dernière séance" en pensant au Maire, "parce que Marc est un peu **The Artist**, bien que ce ne soit pas une vedette du muet, on est bien tous d'accord là-dessus !". ☺

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

mardi 2 juin 2015 à 19h00

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Jennifer Gabaz

.....

Julia Collis

Annexes : délibérations et résolution votées

Meinier, le 24 septembre 2015 /mv

Meinier

Législature 2011-2015
Délibération N° 09/2015
Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
p. 1/1

Délibération n° 09

Approbation des comptes 2014 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,
vu l'examen des comptes 2014 par la SFER - Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA,
Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
décide
par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2014 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2015.

Meinier, le 18 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis

Meinier

Législature 2011-2015
Délibération N° 10/2015
Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
p. 1/1

Délibération n° 10

Approbation des comptes 2014 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2014 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
décide
par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

D'approuver les comptes 2014 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2015.

Meinier, le 18 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis

Délibération n° 11

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 31 mars 2015,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2014, établi par Global Audit Services SA le 13 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 pour un montant total de Fr. 1'447'406.69 selon liste annexée (dont Fr. 1'183'098.50 de provision pour pertes sur débiteurs).
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2015.

Meinier, le 18 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis

N° compte plan principal	Désignation du compte	Compte 2013	Budget 2014	Compte 31.12.2014	Ecart en Francs 2014	Commentaires de compte 2014
05.00.304.01	Caisse de pension et prévoyance	427 641.08	140 000.00	157 060.67	17 060.67-	Rappels de cotisation difficiles à budgéter
05.00.310.04	Fournitures informatique	5 250.55	6 000.00	7 213.40	1 213.40-	stock de cartouches + augmentation publication Mairie
05.00.313.20	Billets de trains CFF	24 600.00	25 000.00	25 800.00	800.00-	
08.10.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	3 864.13	2 000.00	3 310.41	1 310.41-	Mobilier, ordinateur, téléphone nouvel employé GIPE 1/3
08.10.314.01	Entretien immeuble par des tiers	45 832.05	45 000.00	48 904.43	3 904.43-	Pose tiges inox patio restaurant 2K Budget nettoyage sous-évalué
08.10.315.01	Entretien mobilier par des tiers	256.95	1 000.00	1 519.50	519.50-	Entretien matériel incendie
08.10.316.01	Location machines			756.00	756.00-	Location photocopieuses bureau directrice 1/3 jardin d'enfants
08.10.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	18 095.35	13 000.00	16 146.58	3 146.58-	Assurances 9K, Abonnement écran 1'5K, téléphone 5K Budget sous-évalué
08.20.312.01	Eau, énergie, combustibles	48 437.10	40 000.00	50 488.47	10 488.47-	Chauffage 37K, budget sous-évalué
08.20.316.01	Location machines			1 080.00	1 080.00-	location distributeur à capsule de la machine à café, avant dans 08.20.315.01
08.30.315.01	Entretien mobilier par des tiers	1 947.15	2 000.00	3 165.35	1 165.35-	Changement pièce sur le coffre du secrétariat 1'6K
08.31.312.01	Eau, énergie, combustibles	6 886.10	6 000.00	6 312.87	312.87-	Consommation local SIG refacturée pour 3'534.30 compte 08.31.427.01
09.00.318.04	Honoraires d'avocats et notaires	939.90	10 000.00	16 563.45	6 563.45-	Litiges centre du village: surchauffe, luminaires encastrés
14.00.311.01	Achat matériel, machines, véhic.	11 306.30	6 500.00	6 618.05	118.05-	Achat ventilateur 4K -> refacturation 1/3 Gy, 1/3 Jussy par compte 14.00.452.01
14.00.314.01	Entretien bouches à eau	3 493.80	10 000.00	13 262.40	3 262.40-	Plusieurs interventions sur les bornes durant l'année
14.00.314.02	Entretien dépôts	5 195.90	5 000.00	26 746.35	21 746.35-	Résurgence local pompier, installation pompe à eaux claires
14.00.315.01	Entretien véhicules et matériel	14 692.35	10 000.00	12 403.55	2 403.55-	fraîs d'entretien sur appareil respiratoire 3,6K
14.00.318.01	Assurances, tél., décpes gardes	52 771.10	45 000.00	47 396.72	2 396.72-	Augmentation nombre d'heure exercice 3K
16.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel		500.00	2 792.90	2 292.90-	Achat déshumidificateurs
16.00.314.01	Entretien immeuble par des tiers	113.40	1 500.00	2 520.80	1 020.80-	Abri PC, modification conduite de remplissage citerne d'eau
16.00.361.01	Particip. dispositif cantonal PC	1 074.70	1 100.00	1 112.20	12.20-	
21.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	9 392.00	8 000.00	16 950.40	8 950.40-	Achat 9 tables petit bâtiment, 4 bancs jardin d'enfant, étagère 5'5K défibrilateur salle de gym 3'6K, nacelle élévatrice 1/3
21.00.312.01	Eau, énergie, combustibles	57 406.00	53 000.00	63 049.46	10 049.46-	Chauffage 50K, budget sous-évalué
21.00.314.01	Entretien immeuble par des tiers	43 764.45	40 000.00	42 300.50	2 300.50-	Pose panneau acoustique classes petit bâtiment 14K, nouvelle horloge 2'5K, portail préau couvert 4K
21.00.316.01	Redevances: loc. carrousel, etc...	4 708.00	5 000.00	5 405.00	405.00-	location château gonflable p'tit gourmand assuré par la Commune
21.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	17 014.51	15 000.00	16 616.00	1 616.00-	Budget sous-évalué, assurances 14'5K, téléphone 1'5K
21.00.319.01	Frais divers, promotions -escalade	9 509.85	10 000.00	12 291.72	2 291.72-	2 repas avec les enseignants rien en 2013
30.00.365.01	Sociétés communales culturelles	83 800.00	80 000.00	84 300.00	4 300.00-	Budget sous-évalué
33.00.313.01	Achat fournitures et marchandises	1 713.80	2 500.00	2 512.20	12.20-	
33.00.314.03	Entretien Chemin Stade/ Rétuelle		20 000.00	21 071.90	1 071.90-	Création chemin piéton entre le chemin du Stade et de la Rétuelle, participation régie dans compte 33.00.434.02
33.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.		3 000.00	9 859.80	6 859.80-	Réseau agro-environnemental 9'7K
34.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel			681.90	681.90-	Achat drapeaux
34.00.365.02	Cotisations, dons, sociétés sport.	3 700.00	3 000.00	3 100.00	100.00-	
35.00.365.01	Nuitées colonies vacances		2 000.00	2 228.00	228.00-	
35.00.365.02	Subventions centres aérés	2 550.00	2 500.00	2 600.00	100.00-	

N° compte plan principal	Désignation du compte	Compte 2013	Budget 2014	Compte 31.12.2014	Ecart en Francs 2014	Commentaires de compte 2014
54.12.318.01	Honoraires, prestations service	28.60	1 000.00	1 777.80	777.80-	Facture Amalthée pour collation refacturée aux parents
54.20.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	898.90	1 000.00	1 049.63	49.63-	
62.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	8 682.15	17 000.00	17 742.31	742.31-	Remplacement tables + bancs volés 8K, 1/3 nacelle élévatrice 2'6K, poubelles + potelets 2K
62.00.312.01	Eclairage public, forfait S.I.G.	17 962.45	30 000.00	44 129.80	14 129.80-	reprise éclairage centre du village par SIG 9K, raccord nouvel éclairage parking salle communale 6'5K
62.00.315.02	Entretien véhicules et machines	19 382.60	15 000.00	15 791.80	791.80-	Entretien Kubota 3'3K, tondeuse 2K, Citroën Berlingo 1'3K, balayeuse 1'4K, Gator 1K, Kärcher 1'1K, Reform 1'4K
71.00.314.01	Entr. égouts, drainages, fontaines	71 088.32	30 000.00	52 062.63	22 062.63-	Factures d'assainissement remboursées par compte d'écoulement 27K sur comptes 71.00.434.01/461.01
71.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	89 457.14	35 000.00	93 106.40	58 106.40-	Factures assainissement remboursées par compte d'écoulement 50K comptes 71.00.434.01/461.01
74.00.318.01	Honoraires, prestations service			9 050.00	9 050.00-	Etude colombarium non budgétée
79.00.318.02	Développement communal	3 088.70	20 000.00	51 801.20	31 801.20-	Mise à ciel ouvert canal de Compois 21K dont 17K payé par Etat (79.00.461.01) Extension zone sportive 30K 50% refacturé à Collonge-Bellerive (79.00.452.01)
90.00.330.01	Pertes sur débiteurs	294 651.11	267 000.00-	916 098.50	1 183 098.50-	Augmentation provision sur reliquat d'impôts 840K, reliquat 3'336'134 couvert à 90.6% Irrécouvrables impôts
90.00.346.01	Compensation communes françaises	134 587.41	138 944.00	145 027.21	6 083.21-	
95.00.318.01	Impôts immob. sur biens communaux	172.43		172.43	172.43-	
					1 447 406.69-	

Délibération n° 12

Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu les crédits d'engagement d'un total de Fr. 39'850'000.- votés par le Conseil Municipal le 19.10.2006 et le 11.06.2009 pour les frais d'étude et l'aménagement d'un espace intergénérationnel au centre du village et le montant total des dépenses s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 42'205'309.40, laissant apparaître un dépassement de Fr. 2'355'309.40,

vu les crédits d'engagement d'un total de Fr. 7'150'000.- votés par le Conseil Municipal le 28.08.2008 et le 10.06.2010 pour les frais d'étude et l'aménagement de la parcelle Berthet et le montant total des dépenses s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 8'073'684.66, laissant apparaître un dépassement de Fr. 923'684.66,

vu le crédit d'engagement de Fr. 400'000.- voté par le Conseil Municipal le 16.09.2010 pour le raccordement en chauffage des bâtiments publics existants et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 394'381.65, laissant apparaître une économie de Fr. 5'618.35,

vu le crédit d'engagement de Fr. 250'000.- voté par le Conseil Municipal le 15.09.2011 pour l'aménagement de la route de Covéry et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 207'559.40, laissant apparaître une économie de Fr. 42'440.60,

vu le crédit d'engagement de Fr. 400'000.- voté par le Conseil Municipal le 23.02.2012 pour l'aménagement chemin du Stade-route de la Repentance et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 531'368.54, laissant apparaître un dépassement de Fr. 131'368.54,

vu le crédit d'engagement de Fr. 250'000.- voté par le Conseil Municipal le 20.06.2013 pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 266'011.-, laissant apparaître un dépassement de Fr. 16'011.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 200'000.- voté par le Conseil Municipal le 20.06.2013 pour l'achat d'un camion Reform et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2014 à Fr. 220'563.80, laissant apparaître un dépassement de Fr. 20'563.80,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 3'446'937.40,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 31 mars 2015,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2014, établi par Global Audit Services SA le 13 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter le bouclage des crédits d'engagement suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 3'446'937.40, soit :

- Fr. 2'355'309.40 espace intergénérationnel au centre du village
- Fr. 923'684.66 campagne Berthet
- Fr. 131'368.54 aménagement chemin du Stade-route de la Repentance
- Fr. 16'011.- Tonne-pompe
- Fr. 20'563.80 Camion Reform

2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 3'446'937.40,

3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2015.

Meinier, le 18 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis

Délibération n° 13

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
 vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,
 vu l'examen des comptes par la commission des finances du 31 mars 2015,
 vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2014, établi par Global Audit Services SA le 13 avril 2015,
 vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

- D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014 ;
- D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 7'977'311.64 aux charges et de Fr. 7'990'336.84 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 13'025.20,
- D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de Fr. 2'944'504.11 aux dépenses et de Fr. 338'358.11 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'606'146.- ;
- D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'606'146.- par l'autofinancement à raison de Fr. 1'091'125.20 au moyen de la somme de Fr. 1'078'100.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 13'025.20.

Le solde non couvert, au montant de 1'515'020.80, est financé par les liquidités communales;

- D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 13'025.20 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
- D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de Fr. 72'522'433.85 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	46'772'268.95
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	25'750'164.90
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	72'522'433.85

et au passif un montant de Fr. 72'522'433.85 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	345'911.30
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	45'457'980.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	200'790.35
- Provisions (nature 24)	Fr.	3'339'138.88
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'567'841.78
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	20'610'771.54
Total du passif	Fr.	72'522'433.85

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à Fr. 4'956'481.95.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2015.

Meinier, le 18 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis

Résolution n° 14**Résolution Stop TISA**

Les autorités de Meinier expriment leurs préoccupations en prenant connaissance des discussions actuellement en cours sur un accord plurilatéral sur le commerce des services, aussi appelé TISA ou ACS.

TISA est un accord de libre-échange et d'investissement actuellement en négociation. Une cinquantaine de pays, dont les Etats-Unis et la Suisse, y participent.

TISA préconise l'ouverture totale des services à la concurrence internationale. Cet accord vise, entre autres, les services essentiels à la population comme la santé, l'éducation et la scolarité, les transports publics, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, la culture, les activités sportives.

Une mise en concurrence effrénée, une libéralisation de toutes les règles du commerce, une possibilité pour les entreprises multinationales d'attaquer devant un tribunal privé d'arbitrage un Etat si elles se sentent lésées par un choix qui ne les favorise pas, voilà quelques-unes des conséquences concrètes de cet accord, qui par ailleurs s'appliquera à tous les échelons administratifs du pays, la Confédération, les cantons et les communes.

Les services publics sont donc en danger.

Cet accord limitera également la possibilité pour les gouvernements de chaque Etat de légiférer à l'intérieur de ses frontières. Nos droits démocratiques, notre souveraineté, en tant qu'institutions et/ou comme simples citoyens, sont donc également en danger.

Les autorités de la Commune de Meinier se déclarent attachées aux services publics actuels et notamment à ceux qui répondent aux besoins essentiels de la population (eau, école, transports, santé, par exemple).

Elles réaffirment leur attachement sans faille aux principes démocratiques, de liberté de choix et de transparence, y compris lors de négociations techniques et compliquées d'accords internationaux pouvant avoir des répercussions réelles et immédiates sur la vie des citoyennes et citoyens d'un pays.

Pour ces raisons, sur proposition des autorités de la commune de Meinier,

**Le Conseil municipal décide
par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

1. de demander au Conseil fédéral d'informer de manière complète et exhaustive le parlement fédéral, les législatifs cantonaux, les communes et la société civile, des contenus et de l'avancée des négociations de TISA ;
2. de s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics pour que ceux-ci puissent rester sous contrôle démocratique ;
3. de transmettre cette déclaration à l'Association des Communes Genevoises pour une prise de position similaire.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Meinier, le 18 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis